



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 27 AVRIL 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, tenue au 300, rue Parent Saint-Jérôme, le vingt-sept avril deux mille vingt-deux à 18 h, sous la présidence de monsieur Marc Bourcier, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Carla Pierre-Paul et Nathalie Lasalle, messieurs Ronald Raymond, Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Mario Fauteux et Martin Pigeon, tous conseillers formant totalité du conseil.

Étaient également présents : Monsieur Fernand Boudreault, directeur général, et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

CM-15142/22-04-27

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc-Antoine Lachance,
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

COMMENTAIRE

POINT 1.1

ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le Maire Marc Bourcier fait une allocution sur divers faits saillants.

COMMENTAIRE

POINT 2

PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

CM-15143/22-04-27

POINT 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CM-15144/22-04-27

POINT 4

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0904-005 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0904-000 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOÛT ET D'AQUEDUC, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-15071/22-04-19 donné par monsieur le Conseiller Mario Fauteux lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2022;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 0904-005 amendant le règlement 0904-000 relatif à l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc, tel que déjà amendé soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

CM-15145/22-04-27

POINT 5

NOMINATION DU COMPLEXE MULTISPORTS – CENTRE SPORTIF CLAUDE-BEAULIEU

ATTENDU QU'un nouvel édifice à vocation sportive verra bientôt le jour à Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE cette nouvelle infrastructure mérite d'avoir un nom à la hauteur de son envergure;

ATTENDU QU'IL est de la volonté du conseil municipal de rendre hommage aux grands bâtisseurs jérômiens;

ATTENDU QU'AU milieu des années 1950, Claude Beaulieu s'installe à Saint-Jérôme et ouvre sa boutique d'articles de sport, Beaulieu sport, sur la rue Brière qu'il déménagera une dizaine d'années plus tard dans un local plus spacieux sur la rue du Marché au centre-ville de Saint-Jérôme ;

ATTENDU QUE Claude Beaulieu s'est généreusement impliqué auprès des jeunes sportifs jérômiens et de diverses associations sportives jérômiennes dès les années 1960, notamment, en faisant dons d'articles de sport ou en offrant des commandites;

ATTENDU QUE Claude Beaulieu a été propriétaire du Bowling Saint-Jérôme, des Alouettes de Saint-Jérôme et des Cardinaux de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE Claude Beaulieu, en compagnie de partenaires de la région et également propriétaires de boutique de sports, a mis sur pied en 1967 une nouvelle bannière, la bannière Sports Experts, qui deviendra l'un des plus beaux fleurons canadiens dans l'industrie de l'équipement sportif;

ATTENDU QUE Claude Beaulieu assumera la présidence de Sports Experts pendant une vingtaine d'années et que c'est sous sa présidence que s'associeront Intersport et Sports Experts, permettant alors à cette dernière d'être présente dans une quinzaine de pays;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE Claude Beaulieu fut un modèle de compassion apportant une contribution précieuse à plusieurs organismes communautaires dont Centraide Laurentides, la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, Vélo-Santé, et à sa propre fondation, la Fondation Claude-Beaulieu;

ATTENDU QUE Claude Beaulieu s'est impliqué tout particulièrement auprès de l'organisme Pallia-Vie et qu'il fut l'un des principaux artisans dans la construction de la Maison des soins palliatifs Rivière-du-Nord en mobilisant de remarquable façon la communauté des affaires de la région;

Il est proposé par André Marion que :

Pour rendre hommage à ce grand Jérômien, le nom de Claude Beaulieu soit associé à tout jamais au nouveau complexe sportif que l'on désignera désormais sous le vocable de : Centre sportif Claude-Beaulieu.

Le vote est demandé par monsieur Jean Junior Désormeaux sur cette proposition.

Ont voté pour cette proposition : mesdames Carla Pierre-Paul et Nathalie Lasalle, messieurs Ronald Raymond, Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Mario Fauteux et Martin Pigeon.

En conséquence, la proposition d'André Marion est adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMMENTAIRE

POINT 6

PUBLIC – SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

COMMENTAIRE

POINT 7

DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil.

COMMENTAIRE

POINT 8

PAROLE AU CONSEIL

Les élus messieurs Jean Junior Désormeaux et Mario Fauteux prennent la parole sur divers sujets.

CM-15146/22-04-27

POINT 9

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et résolu à l'unanimité du conseil que:

La séance soit levée.

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Le Maire,

La Greffière de la Ville

MARC BOURCIER

MARIE-JOSÉE LARCOQUE

/sw

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 27 AVRIL 2022, À 18 H

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	POINT	DESCRIPTION	PAGE
CM-15142/22-04-27	1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	238
COMMENTAIRE	2	PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS	238
CM-15143/22-04-27	3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	238
CM-15144/22-04-27	4	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0904-005 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0904-000 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOÛT ET D'AQUEDUC, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ	239
CM-15145/22-04-27	5	NOMINATION DU COMPLEXE MULTISPORTS – CENTRE SPORTIF CLAUDE-BEAULIEU	239
COMMENTAIRE	6	PUBLIC – SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS	240
COMMENTAIRE	7	DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL	240
COMMENTAIRE	8	PAROLE AU CONSEIL	240
CM-15146/22-04-27	9	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	240